

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	№ d'enregistrement :
24/11/2022	24/11/2022	2022-0142
	1. Intitulé du projet	
Réhabilitation et extension du centre aqua	itique Nauticaa à LIEVIN	
2. Identification d	o (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination au raison sociale	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS	
Nom, prénom et qualté de la personne habilitée à représenter la personne morale	BOUDRY Valentine - Directrice opérationne	le
RCS / SIRET 9 1 3 8 4 6 2	3 4 0 0 0 1 5 Forme juridiqu	e SA à conseil d'administration
to be a second of the last of	and the second s	
Injan	ez à votre demande l'annexe obligatois	n n°1
	ou des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	122-2 du cade de l'environnement et
1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	Caractéristiques du projet au regard d	les seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d	'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. d) Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	Réhabilitation et extension du centre aquati	que Nauticaa existant
San State of	4. Caractéristiques générales du projet	THE RESERVED TO SERVED
Dolvent être annexées au présent formi	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
il s'agit d'un projet de réhabilitation et d'e	xtension d'un équipement public existant.	
For don to a control control of the	and the second s	North dad a community for at h
mesure depuis sa construction en 1965 pl	e point sportif que sur le plan ludique de la co usieurs phases de rénovation et d'extension. ( répondre aux objectifs du maître d'ouvrage e	cf: annexe 7) Le projet porte sur la
Une faible surface imperméabilisée supple existant au sud et cours de services exista	émentaire est créée (394 m2) puisque l'extens nts (soit 1722m2 déjà imperméabilisés).	ion (2116 m2) prend place sur le parking
La collectivité envisage une mise en servic	te du nouvel équipement en 2026.	
	navorante e de la mesta de material de material de la mesta de	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

La volonté programmatique du maître d'ouvrage est la suivante (cf : annexe 7):

- Conforter l'inscription de l'équipement dans le Pôle d'excellence sportif d'intérêt communautaire et dans la dynamique de développement du Campus Vivalley
- Permettre un geste architectural
- Pérenniser et développer l'équipement
- Concevoir un équipement vertueux au titre environnemental
- Donner aux utilisateurs une expérience de qualité dans les zones bassins
- Offrir une expérience dépaysante aux utilisateurs

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La conception du projet engendrera la fermeture de la piscine durant la phase travaux (20 mois entre 2023 et 2025)

Le projet porte sur la rénovation de l'équipement ainsi qu'une extension sur le parking actuel avec pour objectifs :

- Augmenter la capacité d'accueil du hall;
- Augmenter les capacités d'accueil des vestiaires collectifs et individuels et reprendre les désordres des existants;
- Revoir et réimplanter les vestiaires et locaux du personnel;
- Déplacement du bassin de 25 m;
- · Avoir un second bassin multifonctions pour l'apprentissage, les cours et activités aquatiques grand public et la natation ;
- Réaliser un pôle ludique attractif comprenant :
  - o Une zone de jeux d'envergure;
  - o Un Pentagliss en intérieur ;
  - o Un bassin à vaque;
- La reprise des désordres du bassin ludique;
- La reprise de l'ensemble des réseaux techniques, traitement d'eau, traitement d'air, électricité et plomberie.
- Regrouper l'ensemble des activités et locaux techniques au rez-de-chaussée et R+1 afin de limiter l'usage du R-1

cf annexe 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La capacité d'accueil devrait passer de 350 000 entrées annuelles à 500 000 entrées tous publics confondus (dont environ 35 000 scolaires et 15 000 clubs), en augmentant la capacité d'accueil en scolaires (passage de 6 classes en simultanées à 8 classes en simultanées). La ville de Liévin s'engage dans une démarche volontaire de qualité environnementale inspirée de la démarche HQE.

Le public:

- Le public entre dans le nouveau centre aquatique Nauticaa par le hall d'entrée principal du projet en montant le parvis. Le hall distribue tous les espaces du centre aquatique.
- La marche en avant dans les vestiaires, depuis le hall jusqu'au la halle bassin rend le parcours évident dès la première visite.
   Les scolaires et les clubs:
- L'entrée des scolaires et des sportifs s'effectuent depuis l'entrée groupe ou l'entrée principale.
- Les espaces de déchaussage sont baignés de lumière naturelle.
   Le personnel:
- Les locaux de l'administration viennent se positionner à l'étage au-dessus du hall d'accueil, à l'écart de l'agitation des halles bassin.
- La salle de détente du personnel profite d'une terrasse sur la ville.
- L'accès au pôle administration est sécurisé et est à proximité de l'entrée principale.
- Le projet présente une dissociation nette des accès techniques, ils sont de plain-pied avec la cour de service.
- Les espaces d'entretien sont dispatchés dans le projet pour faciliter l'accès et réduire les distances à parcourir.
   Le projet est classé en ERP de 2ème catégorie, de type X.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admir La décision de l'autaillé environne Déclaration au titre de la loi sur l'eau Permis de construire Permis de démolir Déclaration ICPE : rubriques 2.1.5.0 e	menfale devra au titre de la rul	être jointe au(x) dossie	
4.5 Dimensions et caractéristiques d	v projet et super	ficie globale de l'opérati	lon - préciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caracté	THE RESERVE OF THE PROPERTY OF	Valeur(s)
Surface existantes : Surface existantes et hors locaux tech Surface utiles projet hors locaux tech Surface circulations (hors bassins) : Surface locaux techniques couverts ( Surface totale projet : Emprise foncière : Surface au sol de l'extension :	nique et aména		8729 m2 5138 m2 6 031 m2 379 m2 624 m2 6853 m2 1,2 ha 2116 m2 dont 1722 m2 déjà étanch
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordon	ées géographiques <sup>1</sup>	Long. 50°25'00"99 Lat. 2°46' 16"57
RUE HOCHE à LIEVIN	et c), 7°a) 10°,11°a) 38°; 43° a l'article R. l'environn Point de Paint d'a	départ :	
4.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7.1 SI oul, cette installation environnementale?	nsion d'une inst	ge a-t-II fait l'objet d	ge existant? Oui X Non
4.7.2 \$i oui, décrivez sommairem différentes composantes de vot indiquez à quelle date il a été a	e projet et	Le parking principal d réaménagement et es d'une demande d'exa décision, le 29 novem	uit l'objet d'extension en 1999 et 2010, du centre aquatique a fait l'objet d'un extension de 116 à 166 places. Ce projet a fait l'objet amen au cas par cas en 2017 ayant aboutie à une nbre 2017, de non soumission à la réalisation d'une unexe 7-volet déplacement).

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour rempiir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rappracher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site infernet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites infernet où trauver les données environnementales par région utiles pour remair le formulaire.

Le projet se situe-t-ill :	Oui		Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	Les ZNIEFF 1 les plus proches sont au sud (à 1.3 km au SSE, le "Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)" et à 1.3 km au SSO, la "Forêt domaniale de Vimy, côteau boisé de Farbus et bois de l'Abime"  La ZNIEFF 2 la plus proche est à 10 km environ au NE, il s'agit de la "Basse Vallée de la Deute parte Miseres et Emmarie"
			Deule entre Wingles et Emmerin"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope 7		X	L'APB le plus proche est à 2.0 km au SE, il s'agit du "Terril de Pinchonvalles"
Sur le territoire d'une commune l'Horale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halleutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par- un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	$\boxtimes$		L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 approuve (dans le cadre de la troisième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE) le plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais. L'extrémité nord du territoire communal de Liévin est concerné par le passage de l'A21 Les cartes de bruits stratégiques du PPBE montrent que le projet n'est pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un manument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Une partie du territoire communal de LIEVIN se situe au sein du périmètre du Bassin minier du NPDC inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Néanmoins, le centre aquatique n'est pas inclus dans ce périmètre.
			Le centre aquatique n'est pas en zone à dominante humide du SDAGE.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune cauverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou	×		La commune est couverte uniquement par le PPRI de Liévin (par ruissellement et coulée boueuse) prescrit le 30-10-2001.  Elle fait partie du TRI de Lens (arrêté pref 26 12 2012) mais n'est pas dans l'emprise des zones pouvant être inondées.
approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Le secteur d'étude n'est pas dans l'emprise de sites pollués ou potentiellement pollués (ex basol).
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	×		La commune dispose de captage d'alimentation en eau potable et le centre aquatique est dans l'emprise de périmètre de protection rapproché d'eau potable des Equipages. Les captages des Equipages sont sous arrêté préfectoral d'abandon et de mise en place de mesures conservatoires du 6 mars 2009.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site N2000 (directive Oiseaux) le plus proche est 21 km au NE, il s'agit de la ZPS " Cinq Tailles". Le site N2000 (directive Habitat) le plus proche est à 16 km à l'est, il s'agit de la ZSC " Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe".
D'un site classe ?		X	Le plus proche est le SC Pinchonvalles à 1,85 km au NE.

### Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Out Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-f-il des prélèvements X d'equ ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-II excédentaire X en matériaux ? Est-Il déficitaire en matériaux? Si out, utilise-t-il les X ressources naturelles du soi ou du sous-50 ? Est-II susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? Milieu naturel Si le projet est situé dans au à proximité d'un site Natura 2000, est-II X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Les Espaces Boisés Classés situés à l'ouest du centre aquatique seront préservés.
	Engendre-t-II la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	cf : annexe 7 - volet Risques
Risques	Est-Il concerné par des risques naturels ?		×	Le PPRI de Lievin a été prescrit le 30/10 /2001. Le projet se situe au sein de l'enveloppe Aléa Inondation de la Souchez. La cote de crue de référence se situe à 42,10m NGF. Des mesures seront prises pour favoriser la transparence hydraulique du projet. Les enjeux (captages et zone inondable) seront traités dans la déclaration loi sur l'eau (DLE) et le projet fera l'objet d'un avis d'Hydrogéologue agréé. cf annexe 7 - volet Risques et Gestion EP.
	Engendre-t-II des risques sanitaires ? Est-II concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		La capacité d'accueil devrait passer de 350 000 entrées annuelles à 500 000 entrées tous publics confondus (dont environ 35 000 scolaires et 15 000 clubs) cf annexe 7 - volet déplacement .
Nuisances	Est-Il saurce de bruit ? Est-Il concerné par des nuisances sonores ?			Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	La première des mesures permettant une réelle qualité olfactive et sanitaire de l'air est de diminuer les émissions de chloramines. Pour cela, les dispositions sont envisagées comme minimiser l'apport de matière organique au sein de la halle bassins, les espaces de déchaussage sont généreusement dimensionnés, les pédiluves sont des passages obligés et les douches disposent de distributeurs de produits d'hygiène. Le taux de chloramines sera maîtrisé et contrôlé à un taux < à 0,4 mg/l dans l'eau grâce à des déchloraminateurs et lampe UVC.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		A 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Nuisances possibles en phase travaux du fait de la circulation des engins mais les nuisances liées aux vibrations seront temporaires.
	Engendre-t-II des émissions lumineuses ? Est-II concerné par des émissions lumineuses ?			La lumière émanant des ouvertures de bâtiment sera chaude et rayonnera vers l'extérieur soit directement (hall d'accueil) soit en clair obscur à travers la silhouette des lames verticales.  La façade recevra une mise en valeur lumineuse.
	Engendre-t-Il des rejets dans l'air ?	×		Nuisances possibles en phase travaux du fait notamment de la circulation des engins mais les nuisances liées à la poussières seront temporaires.
	Engendre-1-1 des rejets liquides ? Si out, dans quel milieu ?	×		Vidange une fois par an (volume de pus de 1600 m3) au réseau. Les eaux rejetées seront traitées par déchloration via injection de Thiosulfate de sodium.
Emissions	Engendre-1-1 des effluents ?	×		Si possible, la gestion des EP sera faite par infiltration par des bassins paysagers à ciel ouvert ou des noues. Les espaces verts et revêtements perméables sont privilégiés des que possible. Malgré l'extension, le coef d'imperméabilisation sera inférieur à 80%. Les eaux des bassins sont traitées par filtration par perlite et désinfection. Les eaux des pédiluves seront réutilsés après neutralisation pour l'arrosage du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le stockage et le tri des déchets de chantier seront réalisés sur site avec la mise en place d'au moins 6 bennes de tri clairement identifiées : Inertes, DIS, DIB, EMB, bois et métal. Des bordereaux de suivi permettront la traçabilité des déchets et des filières de valorisation locales seront recherchées pour valoriser au minimum 70% des déchets de chantier dont au moins 20% de valorisation matière. Un SOGED (Schéma d'organisation et de gestion des déchets) de chantier sera élaboré. En phase exploitation, un local déchets de $17m^2$ est prévu pour le centre aquatique avec un nombre de bennes suffisant.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
			×	
6.2 Les incide	du sol ? ences du projet identi	fiées c	ou 6.1 so	nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
approuvés Oui	i 7 Non ⊠ Si oul, décri			
				elles susceptibles d'avoir des ettets de nature transfrontière ?
	nces du projet identifi Non X Si oul, décr			elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des ettets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
				elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effeis négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet porte sur la rénovation de l'équipement de manière à répondre aux objectifs du maître d'ouvrage et ce, de manière durable.

La ville de Liévin s'engage dans une démarche volontaire de qualité environnementale pour la réhabilitation et l'extension de son centre aquatique Nauticaa inspirée de la démarche HQE sans pour autant viser la certification. (annexe 9)

Cette démarche a pour but de minimiser l'impact de l'établissement sur l'environnement extérieur, de créer un environnement intérieur sain et confortable, de maitriser les consommations d'eau et d'énergies et d'optimiser les charges d'exploitation et de maintenance. Les principales dispositions énergétiques et environnementales prévues sur le projet sont décrites dans l'annexe 9 La zone de projet étant comprise dans une zone de captation d'eau, les systèmes de fondation et les terrassements seront adaptés.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Autoévaluation facultative : cf annexe 7

Conclusions : cf deux dernières pages de cette annexe 7

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'auvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

annexe 7 Autoévaluation facultative

annexe 8 Mémoire technique du maître d'œuvre phase concours sur esquisse

annexe 9 Programme environnemental

annexe 10 Programme technique

annexe 11 Décision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact du projet d'aménagement du parking public à proximité du centre aquatique situé sur la commune de LIEVIN (29/11/2017)

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Valentine BOUDRY

Signature

Directive Opérationnelle

SPL DE L'ARTOIS

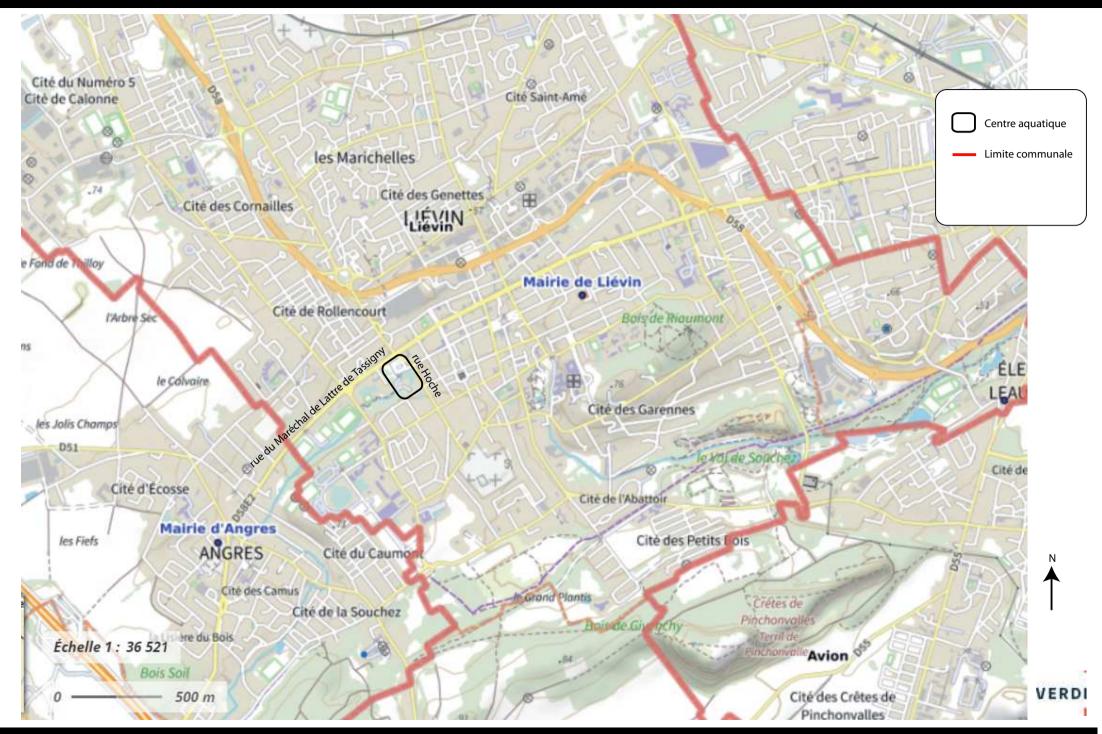
15/11/2023

CS 60149 - 62803 LIEVIN Cedex APE 7111Z - RCS ARRAS 22800940 SIREN 913 846 234

Tél. 03.21.44.85.00

## Réhabilitation du centre aquatique Nauticaa <u>Dossier n°2022-0142</u>

	Actuel	Futur
	(avant projet) en m <sup>2</sup>	(après projet)
Terrain d'assiette (superficie)	12 000	12 000
Emprise au sol ou surface de plancher	3 750	6 249
globale et par équipement	3 7 3 0	0 2 13
Bassins	816	1 136
Vestiaires	739	767
Locaux techniques et administratifs	3 955	4 412
Stationnements	1 800	0
Espaces verts (superficie)	4 278	4 160
Nombre de places de stationnement pour véhicules individuels, 2 roues	53	0 place sur la parcelle Les utilisateurs de l'établissement utilisent le parking au nord rénové et agrandi en 2019 par 50 places VL (total 166places), 3 emplacement pour bus et 17 m² pour les 2 roues,



Annexe 3 : Photographies du site















# Annexe 4 : Plans du projet

# Les plans suivants sont:

- Plan masse- stade APS
- Plan sous sol stade APS
- Plan RDC stade APS
- Plan R+1- stade APS
- Plan toiture- stade APS



# Réhabilitation et extension du centre aquatique Nauticaa LIEVIN

# **PLAN DE MASSE**

APS

Echelle: **1:500** 

08/11/2022

CHABAXXE



N	IAITRISE D'OUVRAGE	
Maitre d'Ouvrage fille de Liévin	45 rue Edouard Vaillant 62800 LIEVIN	T / 03.21.44.89.89
MOA Mandataire SPL de l'Artois	2 Rue Joseph Marie Jacquard 62 800 LIEVIN	T / 06.74.53.61.49 mail / p.prin@spldelartois.fr
MO programmiste RRWYTEC	69 Avenue du Maine 75014 PARIS	mail / stephane.villeneuve@arwytec.fr
		maii / stephane.viileneuve@ai.wytec.ii

			MAI	TRISE D'OEUV	RE				
Architecte mandataire Chabanne Architecture HQE et Paysage Chabanne Ingénierie				Cité de l'Ameubleme 75011 PARIS 38, quai Pierre Scize 69009 LYON			mail / cr	T / 01.70.3 icaud@agence-chat T / 04.72.1	banne.fr
Fluides BERIM			2	je			T / 06.89.9 mail / jm.bebin@		
VRD & Structure <b>VERDI</b>					T / 06.74.67.53.06 mail / jpmossler@verdi-ingenierie.fr				
Lumiére <b>Cobalt</b>				9 Place Colbert 69001 LYON			mail /	T / 06.08.7 pgarde@cobalt-lumie	
Acoustique Ecologos			24 boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE				mail /	T / 07.69.1 bfrancony@echolog	
Numéro Affaire 22014	Phase APS	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type doc	Numéro AR 010	Indice 0

